



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Thérèse
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	PUGLIESE
Monsieur François DESEILLE	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Nina MARTINS
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Benoît BORDAT	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Laurence GERBET
Monsieur Michel FELKAY	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Franck AYACHE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		Madame Mélanie FORTIER
		Monsieur Antoine CAMUS

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**Délégation de compétences accordées par le Conseil municipal**

Par délibération du 25 novembre 2024, le Conseil municipal m'avait donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 28 mars dernier, cette délégation m'a été à nouveau accordée.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants
- subventions
- droits divers
- règlements et frais d'honoraires
- actions en justice
- liste des marchés notifiés.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** des décisions prises par délégation du conseil municipal, listées en annexe.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	